

Sur la route de Marseille, chronique d'un drÃ¢le de pÃ©lerinage

Victoire de la sociÃ©tÃ© civile en Italie - Le 13 juin dernier, en Italie, le rÃ©fÃ©rendum populaire, nÃ© d'une initiative citoyenne, a dit non Ã la marchandisation de l'eau et fait mordre la poussÃ©re aux politiques nÃ©olibÃ©rales promues par le gouvernement Berlusconi. Le commentaire de Mohamed Larbi BOUGUERRA. H2o septembre 2011.

VICTOIRE DE LA SOCIÃ©TÃ© CIVILE EN ITALIE

L'eau ne fera pas le beurre des monopoles

Mohamed Larbi BOUGUERRA ancien professeur Ã la facultÃ© des sciences de Tunis

directeur de recherche associÃ© au CNRS

Tunis juin 2011 - H2o septembre 2011

photo Freiburg, aoÃ»t 2011 - ATTAC

universitÃ© europÃ©enne d'Ã©tÃ©

Ã

Le 13 juin dernier, en Italie, le rÃ©fÃ©rendum populaire, nÃ© d'une initiative citoyenne, a dit non Ã la marchandisation de l'eau et fait mordre la poussÃ©re aux politiques nÃ©olibÃ©rales promues par le gouvernement Berlusconi.

La dÃ©mocratie participative a ainsi dÃ©fendu les biens communs - dont l'eau, bien entendu - qui font saliver les milieux d'affaires. Depuis fin 2009, le gouvernement italien obligeait, au moyen d'un dÃ©cret, les institutions locales Ã transformer toutes les sociÃ©tÃ©s qui gÃ©raient le service de l'eau dans la pÃ©ninsule Ã attribuer au moins 40 % des actions de ces sociÃ©tÃ©s Ã des partenaires privÃ©s. Mais l'initiative populaire inscrite dans la Constitution permet aux citoyens d'abroger un dÃ©cret si 500 000 Ã©lecteurs demandent un rÃ©fÃ©rendum et si la moitiÃ© du corps Ã©lectoral plus un inscritÃ© prennent part au vote. C'est ainsi que la sociÃ©tÃ© civile a remportÃ© cette grande victoire du 13 juin en dÃ©pit du fait que les mÃ©dias aux ordres de Berlusconi et l'establishment en gÃ©nÃ©ral ont tout fait pour la faire capoter.

Barrer la route aux multinationales de l'eau

La victoire du peuple italien vient confirmer que l'eau est un élément chargé de symboles et de valeurs et qu'elle ne saurait être traitée comme une vulgaire marchandise générant des profits pour les actionnaires des multinationales de l'eau. L'eau est Vie. Elle fait vivre cette planète - en déployant son magnifique cycle - depuis son apparition dans le Cosmos il y a 4,5 milliards d'années. Nul ne saurait en être privé pour son incapacité à la payer. La loi du marché est ici une exigence naïfaste, contreproductive tant pour le citoyen que pour l'environnement.

Dans le monde aujourd'hui, 95 % des réseaux d'eau sont gérés par la puissance publique car des millions de citoyens refusent de passer sous les fourches caudines des multinationales de l'eau qui n'ont d'yeux que pour le cash flow, la valeur de l'action en bourse et le dividende à distribuer en fin d'année. Du reste, exception faite du Chili, de l'Angleterre et du pays de Galles - qui ont totalement privatisé la gestion de l'eau - aucun État n'a totalement délégué cette fonction capitale à un opérateur privé. Pour la Tunisie, on a vu en juin 2008, un représentant des multinationales de l'eau, représenté par l'alors Premier ministre, M. Mohamed Ghannouchi, présider en outre de la Commission des marchés. C'est là un fait inquiétant car certains veulent, à tout prix, exporter les principes de "l'écologie française de l'eau" et ils emploient à cet égard tous les subterfuges possibles : publicité tapageuse, ciblage des écologistes, des médecins... et surtout conversion des politiques à leurs vues. Or, sur les quatre plus grands groupes mondiaux du secteur de l'eau, trois sont françaises. En France en effet, pour des raisons qui tiennent à l'histoire de ce pays, depuis la Deuxième Guerre mondiale, 8 habitants sur 10 sont desservis par un opérateur privé voire 9 habitants sur 10 dans les grandes agglomérations. Mais les gens luttent et disent : ce bien commun doit être partagé, loin de tout esprit de lucre ou de profit. C'est ainsi que la ville de Paris vient de dénoncer les contrats - signés par M. Jacques Chirac, alors maire de la capitale - qui la liaient aux entreprises de l'eau. D'autres villes, aussi bien de droite que de gauche, ont fait de même car, dans l'immense majorité des cas, l'eau distribuée par les multinationales est bien plus chère que lorsque le service est assuré par un organisme public. Il en est de même pour l'assainissement des eaux usées : assuré par le public, il demeure moins cher pour le citoyen. De plus, en France même, on a souvent violé cette loi : la privatisation des services de l'eau et de l'assainissement conduit parfois à de graves dérives : opacité, surfacturation... qui ont conduit à de nombreuses "affaires politico-financières". C'est ainsi que le maire de Grenoble, Alain Carignon a été condamné, en 1996, à quatre ans de prison ferme pour corruption.

Les dérives de la privatisation

Les multinationales de l'eau - françaises notamment - face aux rigueurs de la loi "at home" et face aux actions citoyennes, lancent des actions tout azimut à l'étranger et promeuvent, avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale, le partenariat public-privé. Il s'agit de mettre à contribution les financements publics (souvent en partie internationaux) et d'inventer des mécanismes pour assurer la sécurité des investissements privés car le krach en Argentine, par exemple, a fait perdre plus d'un demi-milliard d'euros à une multinationale française. En 2003, la ville d'Atlanta aux États-Unis a rompu son contrat de 20 ans signé en 1999 avec une autre entreprise française. Pareillement, en 2003 encore, parce que la municipalité de Manille aux Philippines a refusé les hausses de tarif de l'eau, cette même entreprise a dû quitter le pays : le prix de l'eau a explosé de 500 % en 5 ans et la qualité de l'eau n'a pas été à la hauteur, cholestérol et gastroentérites ayant fait des centaines de malades et tué 7 personnes. En Bolivie, la privatisation de l'eau a conduit à des émeutes sanglantes à Cochabamba. Les multinationales de l'eau ont du aussi se retirer du Vietnam, voire d'Halifax au Canada. En Afrique, des joint ventures d'une multinationale française ont vu le jour au Gabon, au Niger et au Maroc où la résilience des populations va crescendo.

En Tunisie, bien des zones du pays manquent une meilleure couverture et pour bien des communautés, l'alimentation en eau est un calvaire. Des problèmes sanitaires ont même été signalés par endroit. La révolution peut et doit mettre fin à ces situations déplorable et égarer les financements nécessaires, d'autant qu'un dinar consenti pour l'eau en rapporte huit au final. Le pays a assez d'ingénieurs et de techniciens capables de relever ce défi. Ils doivent être mobilisés pour que l'eau et l'assainissement ne causent plus de souci à nos concitoyens. Les multinationales de l'eau ne veulent pas d'une clientèle aux moyens modestes et rurale. Elles visent en priorité les villes et veulent faire des profits. Rappelons enfin que l'Assemblée générale de l'ONU a voté en juillet 2010 que l'alimentation en eau est un droit. Pour l'heure, ce droit n'est peut-être pas opposable aux États mais la résolution de l'ONU a un tel poids moral que nul pays n'osa voter contre... Seule une poignée de membres s'est abstenue comme les États-Unis et Israël. L'eau est, en effet, au premier chef, une question politique et éthique.

"À ça s'écrit EAU, mais ça se lit démocratie", tel était le slogan du référendum italien. Il nous faut retenir la leçon

vient de Rome: la société civile exerçant démocratiquement ses droits peut faire échec aux adorateurs du Veau d'Or qui visent la privatisation des biens communs et oublient que, pour le poète Paul Claudel : "l'eau est le regard de la Terre, son appareil à regarder le temps." La Révolution tunisienne doit garder limpide et propre ce regard. Elle doit résister aux multinationales de l'eau. .

À

À ResSources

- Forum alternatif mondial de l'eau - FAME 2012

L'ACCÈS À L'EAU EN AFRIQUE

Éviter le piège de la privatisation

Medhi LAHLOU président - ACME-Maroc

manifestation devant le siège de la province de Rabat

jeudi 14 avril 2011

photo Ouhnaoui Mohammed pour ACME-Maroc

À

Depuis la révolution qui l'a mise sur le chemin de la démocratisation, la Tunisie attire la sympathie, notamment celle de tous les peuples opprimés, comme le sien, de liberté, de justice et de développement économique et social.

Pays encore fragile à la suite des sept mois de gestation qu'elle a déjà connus, mais aussi en raison des retombées négatives des événements dramatiques survenant sur le sol de sa voisine, la Libye, elle est aujourd'hui courue par divers prospecteurs à la recherche des meilleures opportunités d'affaires, pour y reprendre pied dans la perspective de

l'œuvre de stabilisation d'après Ben Ali.

Parmi ces opportunités potentielles figurent, à n'en pas douter, le secteur de l'eau et de sa distribution dans différentes villes tunisiennes. Dans une approche de "solidarité" pour apporter aide et support à un pays qui en a grandement besoin, qui dispose certes de compétences humaines reconnues, mais qui est aujourd'hui en "manque" de ressources financières et qui doit opérer en urgence pour répondre à une infinité des besoins et de demandes exprimés par sa population, les conglomérats de l'eau se mettent d'ores et déjà dans les rangs pour assurer aux Tunisiens "l'accès à l'eau", soit la capacité de bénéficier d'un service de base.

Or, sous prétexte de se mettre au service des populations et de les aider à accéder à une ressource vitale, de plus en plus rare, les entreprises de l'eau sont mues, d'abord et avant tout par la prise de contrôle d'un secteur monopolistique qui constitue pour elles, un peu partout dans le monde et plus particulièrement dans les pays en voie de développement, une source de profits importants et assurés pour de longues années.

De ce point de vue, il est utile d'énoncer les principaux éléments suivants qui conduisent à affirmer, sans conteste, combien la prise de contrôle des services de l'eau par le capital privé - de quelque origine qu'il soit et quelle que soit la forme que prend ce contrôle - est inappropriée, politiquement injustifiée et économiquement et socialement contreproductive :

- La distribution de l'eau, comme l'assainissement, est un service public de base, qui porte sur un bien vital, par nature monopole public, et qui ne peut d'aucune façon échapper à la communauté nationale (tant à l'échelle de l'échelle de l'échelle de l'échelle de celle des collectivités territoriales). L'eau est un bien commun et un droit humain fondamental, et le marché n'a pas pour vocation d'assurer des droits ou de posséder ce qui appartient ;

- Abandonner l'eau - ou l'école ou la santé ou la sécurité et la défense nationales - aux particuliers serait pour les autorités publiques se délester de tâches qui relèvent naturellement de leurs interventions normales. Celles qui fondent leur légitimité, lorsque ce n'est leur raison d'être ;

- La gestion de l'eau et l'assainissement, sont souvent attachés pour les détenteurs des services publics à l'incompétence des personnels de l'État et à la corruption qui sévirait dans sphère publique, seule. Exprimer autrement, privé sait mieux faire que l'État et à moindre coût ;

- Sans revenir à l'expérience latino-américaine en la matière (de Cochabamba à Buenos Aires), la France et le Maroc sont juste à côté pour nous dire que dans l'une, on a connu l'un des plus gros scandales de corruption, à Grenoble plus précisément, en marge de la session au début des années 1990 de la gestion des eaux de la ville à une entreprise française et dans l'autre, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour demander le départ du pays des entreprises oligopolistiques des services publics de l'eau et de l'assainissement (à Rabat, Casablanca et Tanger/Tétouan) parce que ces dernières n'ont pas réalisé les investissements convenus, ont indûment distribué des dividendes, ont augmenté les prix et n'ont pas réalisé les branchements sociaux qui étaient prévus dans leurs cahiers de charges respectifs et échappent, dans une large mesure, au contrôle des autorités d'oligopolistiques (soit l'État ou les autorités municipales pertinentes).

Dans une démarche citoyenne, à l'international, un ensemble d'associations agissant dans le cadre du Forum Alternatif Mondial de l'Eau, bien conscientes des dangers pour les populations - surtout les plus pauvres - de la volonté d'accaparement par les grandes entreprises multinationales de leurs eaux, se mobilisent depuis de nombreuses années pour :

- La reconnaissance de l'eau comme un bien commun de l'humanité, vital pour tous les êtres vivants, et pas une simple marchandise qui serait l'objet de la seule loi de l'offre et de la demande, ce qui interdirait son accès aux plus démunis ;

- L'inscription dans les constitutions nationales du droit d'accès pour tous à l'eau potable et à l'assainissement, comme "droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme", en accord avec la Déclaration de l'Assemblée générale des Nations unies du 29-07-2010 ;

- La gestion et la protection publiques et participatives des ressources en eau contre les pollutions agricoles, industrielles et médicamenteuses et la surexploitation ;

- La répartition concertée et démocratique de ces ressources entre les différents usages de l'eau : alimentation des populations, agriculture, industrie, tourisme, etc., avec une priorité pour la préservation de la biodiversité ;

- La réalisation ou la réhabilitation par la Puissance publique des infrastructures nécessaires partout, et pas seulement là où c'est rentable, pour des services d'alimentation en eau et d'assainissement performants et démocratiquement gérés, dans le respect des normes de qualité de l'eau et de protection de l'environnement ;

- La mise en place d'une tarification progressive de l'eau potable domestique, pour la rendre réellement accessible, en pénalisant les abus et excluant toute rémunération - sous forme de dividendes - du capital investi.

Les autorités publiques tunisiennes, administratives et élues, ne sont pas seules aujourd'hui à éprouver des difficultés à résoudre les problèmes de l'eau qu'affrontent leurs populations - dont la raréfaction et/ou la pollution ne sont pas les moindres. L'arrivée du capital privé pour gérer l'eau en Tunisie, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler un partenariat public-privé (qui n'est rien d'autre formule politique de privatisation) n'est pas une panacée, comme celle-ci ne s'imposait pas au Maroc.

Un autre partenariat existe, véritablement gagnant-gagnant celui-là, qui verrait la mise en place de collaborations technique, financière, industrielle et, surtout, politique et sociale, entre des établissements publics et des municipalités tunisiennes avec des établissements pertinents maghrébins (de ce point de vue l'expérience de l'Office national marocain de l'eau potable, ONEP, serait d'une très grande utilité) ou des collectivités urbaines au sud et au nord de la Méditerranée, qui ont montré leur efficacité et leurs compétences en la matière, à l'exemple notable de la ville de Paris qui a remunicipalisé la gestion de son eau à partir du début de l'année 2010. Mais d'autres exemples peuvent être tirés dans le même secteur, des expériences allemande, italienne, espagnole ou scandinave.

On aurait là une occasion majeure pour les uns comme pour les autres d'exprimer une solidarité agissante vis-à-vis du peuple tunisien et aussi de pérenniser une coopération décentralisée, gage véritable d'une nouvelle forme de construction européenne, plus conforme aux intérêts des sociétés de part et d'autres de la Méditerranée, à la suite du printemps arabe qui a démarré au Tunisie. .

À

À Ressources

- ACME-Maroc

- Forum alternatif mondial de l'eau - FAME 2012

L'ACCÈS À L'EAU EN AFRIQUE

la privatisation est-elle la solution ?

Jacques CAMBON

membre du conseil d'administration - ATTAC France

manifestation devant le siège de la province de Rabat

jeudi 14 avril 2011

photo Ouhnaoui Mohammed pour ACME-Maroc

À

Déclarer l'accès à l'eau droit humain fondamental, pourquoi ?

Le 29 juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations unies a reconnu, dans une résolution proposée par la Bolivie et adoptée par 122 voix et 41 abstentions, "le droit à une eau potable salubre et propre comme un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme". Elle demande en outre "aux États et aux organisations internationales de fournir des ressources financières, de renforcer les capacités et de procéder à des transferts de technologies, en particulier en faveur des pays en développement".

C'est une décision historique, mais s'il a été nécessaire de proclamer ce droit, c'est bien entendu qu'il était loin d'être respecté partout dans le monde. Selon le rapport UNESCO/OMS 2010, 884 millions de personnes dans le monde (soit 13 % de la population) dont 343 millions en Afrique, n'ont pas accès à "une source d'approvisionnement en eau potable améliorée" (réseau d'eau courante, borne-fontaine, puits ou source protégée, citerne d'eau de pluie) et 2,6 milliards de personnes, soit 39 % de la population mondiale, n'ont pas accès à "des installations d'assainissement améliorées" (tout-à-l'égout, fosse septique, latrines à fosse). Les conséquences sont dramatiques : les maladies liées à l'eau (la diarrhée, le choléra, la typhoïde, la polio, la méningite, les hépatites...), représentent à ce jour la principale cause de mortalité dans le monde, avec 8 millions de victimes par an selon l'ONG Solidarité Internationale (autour de 3 millions selon l'OMS). Les causes de la "crise de l'eau" sont multiples, qui tiennent au climat, à la démographie, aux modes de vie, à l'économie, à la politique, aux institutions ...et il importe de toutes les éliminer pour que ce "droit à l'eau potable" puisse entrer réellement dans les faits.

Les raisons de la crise de l'eau

Le climat de l'Afrique est souvent mis en cause. Certes l'eau n'est pas répartie équitablement sur la planète et les évolutions prévisibles avec le réchauffement de la terre ne feront qu'accentuer les écarts, avec plus de précipitations

dans les zones polaires, tempérées et équatoriales et moins dans la zone intertropicale. En outre, les besoins humains sont répartis sur toute l'année, voire plus importants en saison sèche, alors que les apports varient considérablement au cours de l'année et que les stockages naturels (glaciers, lacs, rivières pérennes...) sont là aussi plus rares dans les régions tropicales. Ces disparités ne sont pas nouvelles et n'ont pas empêché le développement de sociétés humaines adaptées sur les différents continents.

Mais il n'en va pas de même avec la démographie et la mondialisation des modes de vie. La population mondiale est passée de 2,5 milliards en 1950, à près de 7 milliards en 2010, ses besoins en eau augmentant bien sûr en proportion. Et quand on parle des besoins de la population, il ne faut pas considérer seulement les besoins en eau domestique (5 litres/personne/jour pour la survie, 50 l/p/j pour une vie décente, plus de 500 l/p/j pour satisfaire les standards nord-américains), qui représentent moins de 10 % de la consommation d'eau. Pour mesurer l'impact de l'augmentation de population, il faut s'intéresser au total des prélèvements d'eau pour la production de nourriture, de biens de consommation, d'énergie, etc., ce qu'on appelle l'empreinte eau. Cette empreinte est 3 400 l/p/j en moyenne mondiale, variant de 6 800 l/p/j aux États-Unis à 1 850 l/p/j en Éthiopie, la France se situant autour de 5 140 l/p/j. L'empreinte eau dépend du niveau global de consommation, du mode de vie et du climat. Sachant par exemple que la production d'un kg de bœuf demande 15 500 l d'eau, contre 3 900 l pour 1 kg de poulet ou 1 300 l pour 1 kg de blé, on mesure l'impact de l'occidentalisation des modes de consommation.

L'urbanisation est un autre facteur de la crise. Relativement facile à résoudre pour une petite communauté rurale, nécessitant des volumes réduits, l'alimentation en eau se complique dès que la communauté grandit et diversifie son activité ; il faut songer à rechercher des ressources en eau plus lointaines, donc à les transporter, les stocker, les distribuer au sein d'une agglomération trop étendue pour être desservie par un seul point d'eau, etc. Tout ceci à un coût. De nos jours plus de la moitié de la population mondiale réside en zone urbaine, ce qui accroît les besoins d'adduction et de distribution d'eau, avec les coûts associés de stockage, de pompage, de potabilisation... Cette concentration de population rend encore plus aigus les problèmes d'assainissement des eaux résiduaires et pluviales et de leur traitement, mais aussi de l'organisation du service. Passé le niveau du petit village, où la communauté autogère le plus souvent ses ressources en eau, la responsabilité des services de l'eau et de l'assainissement (quand ce dernier existe) sont d'une manière générale sous la responsabilité du pouvoir politique, qu'il s'agisse de l'État central ou d'autorités locales (région, commune...). Dans les pays récemment décolonisés où les compétences étaient rares, ces services la plupart du temps étaient confiés à des entreprises nationales (au moins pour les villes) avec assez souvent une responsabilité du ministère de l'Agriculture sur l'alimentation en eau des zones rurales. Leur bilan est très variable mais hélas le plus souvent mauvais. Les raisons des échecs sont multiples : manque d'encadrement, manque d'équipements de maintenance, financements insuffisants, consommateurs insolvable, dirigeants incompetents ou corrompus... À l'image bien souvent du paysage politico-économique du pays. De ces insuffisances, les multinationales de l'eau ont fait leur miel, expliquant à l'envie qu'une meilleure gouvernance de l'eau (privée, bien entendu) permettrait de redresser la situation...

La privatisation comme solution ?

Historiquement l'Afrique n'a intéressé que très modérément les multinationales du secteur, en dehors du cas de l'eau de Côte d'Ivoire concédée en 1960 à la SAUR, appartenant alors au groupe Bouygues. Au début des années 1990, l'intervention de plus en plus marquée des organisations financières internationales, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, pousse les pays en développement à mettre en place des politiques d'ajustement structurel : la réduction de la dette extérieure passe par la diminution des dépenses publiques. Les privatisations sont au cœur du dispositif, y compris pour la distribution d'eau potable.

En Afrique sub-saharienne, c'est la SAUR qui mène le bal avec la Guinée Conakry (1989), la République Centrafricaine (1993), le Mali (1994), le Sénégal (1995), l'Afrique du Sud (1999), le Mozambique (1999) : numéro 1 du BTP, Bouygues utilise sa position de concessionnaire (pas toujours assez lucrative) pour se faire adjudger sans concurrence les travaux de rénovation et d'extension, beaucoup plus rémunérateurs. Vivendi (futur Veolia) et Suez-Lyonnaise des eaux, qui n'ont pas les mêmes intérêts, se font un peu tirer l'oreille avant de se lancer à leur tour : Afrique du Sud (1992), Guinée-Bissau (1995), Cameroun (2000) pour Suez, Gabon (1997), Kenya (1999), Tchad (2000), Burkina Faso (2001) et

Niger (2001) pour Vivendi. On note quelques "étrangers" la "Françafrique" : Biwater en Afrique du Sud ou IPE (Portugal) au Mozambique ou au Cap Vert par exemple.

En Afrique du Nord, d'avantage convoité, si la SONEDE Tunisienne tient bon contre les privatisations, le Maroc concède Casablanca à Suez (1997), Rabat à un groupement Lusitano-Espagnol (1998), vite remplacé par Veolia, et Tanger et Tétouan à Veolia (2002); l'Algérie hésitera plus longtemps avant de confier Alger à la SEAAL (dont Suez est actionnaire) en 2006, Oran à l'Espagnol Agbar Agua et Annaba à l'Allemand Gelsenwasser (2007), et envisagerait de généraliser le système.

Et pourtant l'Afrique peine encore peu dans les profits des multinationales : 8,5 % (cumul Afrique-Moyen Orient-Inde) du CA de Veolia Eau (sur 12,5 milliards d'euros), 7% (cumul Afrique-Moyen Orient) pour Suez Environnement (sur 12,3 milliards d'euros), mais 19 % pour SAUR (sur 1,5 milliard d'euros) en 2009. Une des raisons aside peut-être dans le bilan de ces opérations de délégué de service public. Se traduisant quasi systématiquement par des hausses de tarifs (jusqu'à 40 % à Nairobi) sans que l'amélioration du service soit toujours à la hauteur, les privatisations provoquent souvent la révolte des usagers qui ne peuvent plus payer et se mobilisent pour obliger leur gouvernement à rompre les contrats. Veolia a dû se retirer du Mali, du Gabon, du Tchad, du Niger, de Nairobi... SAUR a quitté la Guinée. Un peu partout des mouvements de lutte contre la privatisation de l'eau se sont mis en place, notamment en Afrique du sud, et une quarantaine de pays se sont regroupés dans le Réseau Africain de l'Eau lors du FSM de Nairobi.

En fait la DSP ne répond pas aux multiples problèmes de l'eau en Afrique :

- les ressources en eau en exploitation sont partout insuffisantes, les nouvelles ressources potentielles sont rares, éloignées et donc coûteuses à mobiliser ;
- les installations de production, de traitement et de stockage existantes sont souvent vétustes en raison du manque de moyens techniques et financiers chroniques pour les maintenir, et doivent être réhabilitées ;
- les réseaux de distribution nécessitent des réhabilitations et des extensions là aussi coûteuses ;
- les réseaux d'assainissement (sans parler des stations d'épuration) sont au mieux embryonnaires ;
- les carences institutionnelles des entreprises publiques ne sont que "la cerise sur le gâteau".

En bref, injecter du savoir-faire (même s'il est excellent) et une meilleure gouvernance dans les entreprises ne sert à rien si les installations ne sont pas remises à niveau, ce qui nécessite des investissements que les pouvoirs publics locaux ne peuvent pas faire et que le pouvoir d'achat des usagers ne permettra pas de rembourser au travers d'une augmentation du prix de l'eau. Sans parler des bénéfices que les multinationales doivent dégager pour satisfaire leurs actionnaires.

Et maintenant ?

La déclaration de l'ONU faisant de l'eau un droit humain fondamental n'a en rien entamé la combativité des multinationales : au contraire elles ont applaudi, considérant que ce nouveau droit devait leur ouvrir de nouveaux marchés...aux frais des États, c'est-à-dire des populations ! Même s'il ne sera plus tout à fait possible d'affirmer, comme le porte-parole de l'UE Joe Hennen, que "l'eau est une marchandise comme une autre", les multinationales continueront à chercher à faire du "business as usual" avec. Pour lutter contre, une résistance existe. La notion de "patrimoine commun de l'humanité" a déjà été avancée pour ce qui est de la gestion des mers et des océans, des planètes, des corps célestes...Elle comporte quatre éléments :

- la non-appropriation par quiconque ;
- la gestion internationale par les Nations unies ;
- le partage des bénéfices entre toutes les nations ;
- l'utilisation exclusivement pacifique des ressources naturelles.

"Le combat continue", et l'adversaire est connu : c'est le Conseil Mondial de l'Eau (CME) - la botte de Veolia, Suez et consorts. La prochaine étape sera le Forum Alternatif Mondial de l'Eau (FAME) organisé à Marseille en mars 2012 pour répondre au Forum Mondial de l'Eau (FME) organisé par le CME au même moment et également à Marseille, pour promouvoir la marchandisation de l'eau. .

À

À ResSources

- ATTAC France
- Forum alternatif mondial de l'eau - FAME 2012

On veut nous faire croire que l'eau n'est plus ce qu'elle est

LES NOUVELLES DONNÉES DE LA MOBILISATION CITOYENNE POUR L'EAU

Riccardo PETRELLA

professeur émérite de l'Université catholique de Louvain - UCL

président de l'Institut européen de recherche pour la politique de l'eau - IERPE

avril 2011

manifestation Aqua Bene Comune - Rome 26 mars 2011

photo Josiane Teissier

À

La rupture a commencé autour de 1992. Pour la première fois, les pouvoirs forts économiques et politiques des "pays du Nord" ont affirmé et fait admettre par la communauté internationale que l'eau devait être considérée essentiellement comme un "bien économique" (d'après les principes de l'économie capitaliste de marché). (Quatrième principe de la déclaration finale de la conférence des Nations unies sur l'eau à Dublin, en préparation du premier Sommet de la Terre de Rio de Janeiro).

Sur cette base, la Banque mondiale - qui a été l'un des pouvoirs inspirateurs et promoteurs de ce changement - a laboré et imposé à travers le monde, à partir de 1993, le modèle qui devait permettre, selon elle, de gérer de manière optimale les ressources hydriques de la planète en tant que "bien économique". Référence est faite à la Gestion intégrée des ressources en eau - GIRE (1), dont le postulat fondateur est la fixation d'un prix de l'eau basé sur le principe de la récupération des coûts totaux (Full Cost Recovery Principle), y compris la rémunération du capital investi, assurant ainsi aux investisseurs un rendement financier raisonnable, constituerait le moyen nécessaire et indispensable pour réaliser une gestion optimale de la ressource eau.

[Note 1. En anglais Integrated Water Resources management - IWRM. On peut parler d'imposition du modèle car, entre autres, l'adoption de la GIRE a été utilisée comme une conditionnalité à satisfaire par les pays demandeurs pour l'obtention de crédits de la Banque mondiale dans le domaine de la gestion de l'eau.]

Les conceptions à la base de la GIRE sont devenues les lignes guides de la politique de l'eau de la plupart des gouvernements des cinq continents, sous l'impulsion notamment de la Global Water Partnership (2). De nombreux syndicats du "Nord" ne s'y sont pas opposés. Le monde académique, en général, s'est aligné. Ainsi, le Full Cost Recovery Principle a été adopté par toutes les agences spécialisées des Nations unies travaillant dans le domaine de l'eau. Il est l'opiniotière dorsale de la Directive Cadre européenne de l'Eau de l'an 2000. Au dire des auteurs, il a inspiré la première "grande" loi sur l'eau en Italie (la loi Galli de 1994)...

[Note 2. Pour mieux réussir dans la diffusion et l'application des nouvelles conceptions, ses promoteurs - le Groupe de la Banque mondiale en tête - ont procédé en 1995-1996 à la création du Conseil Mondial de l'Eau, organisme privé sous contrôle des grandes entreprises multinationales de l'eau françaises et anglaises, et, dans le cadre du Conseil, du Forum Mondial de l'Eau ainsi que du Global Water Partnership. Alors que le Forum Mondial de l'Eau s'est vu assigner la tâche de devenir le lieu "mondial" des débats pour la définition d'une politique mondiale de l'eau selon les principes inspirateurs de la GIRE, au Global Water Partnership a été donné l'objectif de promouvoir concrètement dans chaque pays l'adoption de la GIRE, en particulier le PPP. À cette fin ont été créés les TAC (Technical Advisory Committees) au plan national et régional. Voir, à titre d'exemple, le "TAC Background Paper" n.3, Miguel Solanes and Fernando Gonzales Villarreal, The Dublin Principles for Water as Reflected in a Comparative Assessment of Institutional and Legal Arrangements for Integrate Water Resources Management, Global Water partnership/Swedish International Development Agency, Stockholm, 1999.]

L'argument clé qui a contribué à rendre la rupture crédible et justifiée - alors quelle ne l'était pas - a été la rareté croissante de l'eau de qualité bonne pour usages humains. Ces groupes ont fait croire que les phénomènes de rareté étaient inévitables car dus, selon eux, à l'augmentation de la population mondiale et au développement économique croissant permanent, nécessitant de plus en plus d'eau. Or, les principales causes de la rareté qualitative de l'eau, qui est réelle, sont en revanche comparables et réversibles car liées aux mauvais usages de l'eau (pratiques non respectueuses du taux naturel de renouvellement des corps hydriques, massives contaminations et pollutions dévastatrices des eaux, absence/faiblesse de règles de gestion partagées et solidaire des eaux, notamment transnationales). Manipulant les faits, les groupes dominants ont imposé l'idée que la crise mondiale de l'eau est essentiellement une crise de rareté de l'eau, que cette rareté va rester voir augmenter à l'avenir à cause du changement climatique et que, par conséquent, la gestion de l'eau se doit d'être une gestion efficace d'une ressource économique rare, de plus en plus stratégiquement importante pour la sécurité économique de chaque pays. Cette thèse n'est pas l'apanage exclusif des grandes entreprises multinationales privées de l'eau, mais aussi des grandes organisations internationales publiques (3). Elle est clairement le support central de la politique de l'eau de la Commission européenne (4).

[Note 3. Si l'on fait la lecture des dizaines et dizaines de rapports annuels et ad hoc produits par les principales agences des Nations unies actives dans le domaine de l'eau (UNESCO, FAO, OMS, UN-Habitat, PNUE...) à parier des années 1990 (il s'agit d'un patrimoine de connaissances et d'analyses extraordinaire, dans la quasi totalité de très haute qualité et mal ou peu utilisée par les classes dirigeantes. Je l'ai appelée la "bibliothèque mondiale de l'eau"), la thèse sur la centralité de la rareté de l'eau est omniprésente et fondatrice des choix proposés ensuite par la "machine ONU". Voir le sujet Memorandum pour un Protocole Mondial de l'eau (disponible aussi en anglais) par l'IERPE et le World Political Forum, 2009.

Note 4. La rareté est devenue, depuis quatre ou cinq ans, après celui de la qualité de l'eau, le leitmotiv de la vision politique de la Commission européenne en matière d'eau. La mise en lumière de la rareté comme principal défi de la politique de l'eau européenne a été formalisée en 2007 par la Communication de la Commission du 18 juillet 2007 : "Faire face aux problèmes de rareté de la ressource en eau et de sécheresse dans l'Union européenne" - COM/2007/0414 final. La Commission vient de publier le 21 mars 2011 le troisième rapport sur les progrès dans la lutte contre la pénurie d'eau et les sécheresses en Europe : Commission européenne, La pénurie d'eau et la sécheresse dans l'Union européenne, Bruxelles, 2011. Les deux précédents rapports, même titre, ont été publiés en décembre 2008 et mai 2010.]

En vogue auprès des classes dirigeantes depuis désormais plus de vingt ans, les choix idéologiques en faveur de l'eau bien économique, de la gestion axée sur le prix de l'eau basé sur la rationalisation des coûts totaux à payer par le consommateur, et de la rareté de l'eau en tant qu'enjeu clé du futur de l'eau sur la planète, ont contribué à forger et à diffuser d'autres "thèses sur l'eau" dont le pouvoir d'influence sur l'opinion publique est grandissant. Je pense, en particulier, à trois thèses qui méritent d'être combattues avec force et persévérance.

1. La première porte sur la nécessité d'attribuer une valeur économique à l'eau - Valuing Water est l'une des prescriptions ayant un potentiel de rupture idéologique (politique, culturelle, sociale et humaine) des plus "puissants" à l'avenir des sociétés humaines et pour la vie sur la planète. Définir et mesurer la valeur de l'eau est le cheval de bataille préféré de tous ceux qui pensent à l'eau et sa gestion en termes de "bien économique" (5). Ils disent que en l'absence de cette "monétisation" de l'eau, les capitaux privés du monde entier ne seront jamais suffisamment intéressés à investir les gigantesques sommes d'argent - plusieurs dizaines de milliers de milliards de euro au cours des 30 prochaines années (6) - qui seront nécessaires pour lutter contre la rareté de l'eau et les effets du changement climatique sur l'eau. Valuing Water signifie surtout que la rentabilité des biens et services des activités hydriques, déterminée par les transactions financières sur ces biens et services en fonction de leurs "prix mondiaux" (le plus souvent sujets aux mouvements spéculatifs) établira la valeur de l'eau. Celle-ci, donc, variera dans le temps et dans l'espace en fonction de la contribution des entreprises gestionnaires de l'eau à la création de valeur pour les détenteurs / propriétaires des capitaux investis.

L'intérêt pour Valuing Water est lié au fait que si la gestion optimale intégrée passe par le prix de l'eau reflétant les coûts, il devient indispensable d'appliquer au cycle économique de l'eau et à chacune des fonctions du cycle le calcul de la "chaîne de la valeur" typique de l'économie capitaliste de marché. Cela permettrait, au dire des groupes dominants, de bien mesurer la contribution de chaque fonction à la création de valeur pour le capital et décider si, quand et sur quelles bases est préférable de segmenter / spécialiser la gestion des différentes fonctions, une tendance aujourd'hui manifeste. Ceci ne signifie pas la dispersion des entreprises. Au contraire, la segmentation et spécialisation ne doit pas empêcher l'intégration des fonctions dans le cadre de la formation de grands groupes industriels et financiers multi utilities multinationaux actifs sur les marchés boursiers. Emblématique à cet égard est le cas de grands groupes français Veolia et Suez dont le secteur de l'eau est, d'une part, un des "moteurs" de ces groupes (les transports, les déchets, l'énergie, l'ingénierie conseil, etc., étant aussi, sinon plus, importants que l'eau) et, d'autre part, il comporte en leur sein l'existence de différentes entreprises actives respectivement dans la protection de l'environnement, le captage et la potabilisation, la distribution de l'eau potable, l'assainissement, le recyclage des eaux usées, le dessalement de l'eau, les services technologiques, la gestion informatisée des services hydriques, la gestion des pertes...

[Note 5. L'un des thèmes principaux à l'agenda de la conférence "Future of European Waters. How should policies be

adapted", organis e   Budapest les 24 et 25 mars 2011 par la pr sidence semestrielle hongroise de l'Union Europ enne, a  t  "Valuing Water. The new paradigm for a resource efficient Europe".

La responsabilit  d'introduire le th me est revenue   D. Hacker, un des dirigeants   de OFWAT (Office for Water, l'Autorit  de l'eau de la Grande-Bretagne, dont la t che est de sauvegarder le caract re concurrentiel du march  des services hydriques du pays enti rement privatis s en 1989).

Note 6. The 2030 Water Resources Group, Charting our Water Future,   2009.

The 2030 Water Resources Group se compose des entreprises The Barilla Group, Coca-Cola, International Finance Corporation, McKinsey & Company, Nestl , New Holland Agriculture, SAB Miller, Standard Chartered Bank, Syngenta.]

2. La deuxi me th se (aussi mystificatrice que la premi re) en d coule : les entreprises priv es ont le savoir, les connaissances, les comp tences, et... l'argent - Il revient aux pouvoirs publics (  l' tat, aux collectivit s locales) de valoriser et donner libre action aux entreprises priv es par des mesures l gislatives, administratives et financi res appropri es et cela dans le cadre d'un partenariat public-priv  (PPP) et de la gouvernance multi acteurs (stakeholders). Un  tat "fort", convaincu de son r le de facilitateur de l'initiative priv e au service de la libert  des consommateurs et des investisseurs. Jamais la culture anti tatique, oligarchique et antisociale n'avait  t  aussi explicite et brutale dans le domaine de l'eau. Et jamais, au cas d'acceptation de cette th se de la part des pouvoirs publics,   l'abdication des pouvoirs publics et leur soumission aux int r ts des groupes priv s n'auront  t  aussi profondes

Quoiqu'elle puisse para tre impossible, l'id e que l' tat et les collectivit s locales ne poss dent plus les ressources financi res n cessaires pour faire face aux besoins en   investissements dans les infrastructures, les biens et les services indispensables pour le droit   la vie de tout  tre humain et au vivre ensemble, est aujourd'hui partag e par la grande majorit  des classes dirigeantes politiques. Elle est m me entr e dans la t te des gens !

3. La troisi me th se est la plus "nouvelle" et avant-gardiste et, en ce sens, la plus charg e d'inconnus et de dangers : "l'eau technologique", salvatrice de l'humanit  - Pour r pondre   l'imp ratif de l'offre croissante d'eau bonne pour usages humains, les groupes dominants comptent sur trois moyens technologiques, d j   en  uvre mais qui sont destin s,   leur avis,   garantir la s curit  et le d veloppement  conomique dans les temps   venir. Il s'agit de :

- une plus grande productivit  de l'eau,   savoir produire davantage de biens et de services, et continuer   cr er de la valeur pour le capital, avec moins d'eau. Appliqu e   l'agriculture, par exemple,   cette prescription se traduit par "more crops per water drop". Gr ce   la technologie,   on aura, dit-on, moins   besoin de l'eau de pluie pour irriguer les champs agricoles ;

- le traitement des eaux us es sales et leur recyclage pour usages domestiques, dans l'agriculture, etc. Depuis peu, Singapour est aliment e en eau recycl e. De plus en plus nombreuses sont les villes qui cherchent   assurer par le traitement/recyclage   leur approvisionnement hydrique, m me partiel, pour les activit s industriels, ou les   usages collectifs (lutte contre les incendies, nettoyage des rues et arrosage des parcs et jardins publics, etc.) ;

- last but not least, le dessalement de l'eau de mer. Apr s sa r cente crise de p nurie, Barcelone s'est dot e de la deuxi me plus grande station de dessalement europ enne. Isra l et la plupart des  tats de la p ninsule arabe, ainsi que l'Espagne et les  tats-Unis, sont les principaux producteurs et utilisateurs d'eau dessal e au monde. La Chine vient d'ouvrir quatre stations de dessalement pour des villes de plus de 250 000 habitants et il semblerait qu'elle ait d cid  d'opter en faveur d'une grande et massive expansion de la production d'eau dessal e au cours des d cennies   venir pour satisfaire la soif de dizaines de millions de ses citoyens.

Personne ne saurait s'ombrager devant ces développements. En soi, ils sont à encourager. Les questions et les préoccupations surgissent au cas où ces développements devaient se faire - pour les raisons soutenues par les deux premières thèses et tout ce qui les précède - sous l'égide et la maîtrise des capitaux privés, par des entreprises privées, selon les mécanismes de marché.

Si telle devait être le cas, il est évident que l'eau deviendra définitivement dans nos sociétés un produit industriel, une marchandise, un produit financier. L'eau dessalée dans le cadre d'une logique marchande, industrielle et financière privée ne sera plus, ni elle ne pourra être considérée telle, un don de la vie, un bien naturel universel, l'exemple de la "gratuité de la vie" (c'est à dire la prise en charge par la collectivité de la responsabilité globale de l'eau, financière comprise), un bien commun accessible et appartenant à l'humanité et à toutes les espèces vivantes, un droit humain. "L'eau technologique", comme j'ai proposé de l'appeler, sera un bien essentiel et insubstituable pour la vie made by Veolia Water ou American Water ou Blue Techno Corporation. Elle ne sera plus un "don du Ciel" (comme disent les musulmans ou les chrétiens), ni un don de Pacha Mama (comme le croient les populations amérindiennes), mais le produit commercial de NEWater, Suez, Agua de Barcelona, voire de Coca-Cola, Nestlé et Pepsi-Cola (producteurs de la soi dite "Purified Water" commercialisée sous les noms de Dasani, Aquafina et Pure Life respectivement).

Toute eau sera "marchandise", vendue et achetée, au même titre que le pétrole ou le blé. Les marchés de l'eau font déjà parties intégrantes de nos modes de vie. En février dernier, le Commissaire européen en charge de la politique régionale a affirmé qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que l'eau d'une région européenne soit exportée au Moyen-Orient en échange de gaz naturel.

Aucune eau ne sera sans un prix de marché, chaque eau devra créer de la valeur pour le capital investi.

Face à cette réalité, on mesure l'indécence intellectuelle et la mystification idéologique contenues dans l'affirmation encore toute récente du président de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) de France représentative d'abusés qui veut faire croire que "le débat sur le mode de gestion entre public et privé est un faux débat (...), le débat n'est pas un enjeu (...). La collectivité organisatrice a un rôle d'autorité et de gouvernance (...). Ce qui compte pour le citoyen utilisateur de l'eau, c'est le niveau de service, le prix et la transparence." (7)

[Note 7. Entretien accordé à l'APF, 26 mars 2011, par Monsieur Marc Reneaume.]

Au cours des cinquante dernières années, la mobilisation citoyenne pour l'eau a subi des mutations importantes. Au départ, la lutte pour le droit à l'eau pour tous et contre les dévastations des ressources hydriques (construction de grands barrages, pollutions des fleuves, contaminations des nappes, déforestations, etc.) a été le cœur de la mobilisation. Puis, à partir des années 1980 la bataille contre le démantèlement des services publics et leur privatisation ainsi que contre la marchandisation de l'eau est venue s'ajouter, au nom de l'eau bien commun de l'humanité, les champs de la mobilisation et des enjeux. Finalement en 2010, les citoyens ont obtenu la reconnaissance de l'accès à l'eau en tant que droit humain, cela grâce surtout à l'engagement des gouvernements de certains pays de l'Amérique latine. Des progrès marquants, mais locaux, ont été enregistrés un peu partout à travers le monde au cours des dix dernières années, sur le plan de la défense du caractère public de la gestion des services hydriques. Un énorme travail reste à faire concernant la réalisation du droit à l'eau pour tous et la valorisation de l'eau en tant que bien commun public.

Aujourd'hui, la lumière de ce qui précède, la mobilisation citoyenne doit porter sur le "cœur idéologique" de la civilisation capitaliste techno-marchande et financière portée à ses expressions outrancières au cours des trente, voire quarante, dernières années. Cette mobilisation, dont l'essentiel réside dans l'opposition à la préemption du capital privé.

mondial d'être propriétaire de la vie et, donc de l'eau, doit se faire avant tout au plan idéologique (culturel, politique, scientifique) et à trois niveaux d'espaces sociétaux :

- le local, ce qui signifie, en Europe, la ville. D'où l'importance de l'EGEB et sa portée européenne, liée à sa rente de localisation à Bruxelles, capitale de l'Europe) ;

- le national / transnational. La politique de l'eau des États n'est plus dissociable du contexte transnational et continental. Et ce, non seulement en raison de la transnationalité des bassins hydrographiques dont tout État dépend à divers degrés mais aussi de la forte interdépendance croissante, transnationale, entre les pays et leurs conditions économiques, politiques et sociales ;

- le mondial, car comme le démontrent tous les problèmes de nature planétaire qui déterminent aujourd'hui directement la vie quotidienne des 7 milliards d'habitants de la Terre, il n'y a pas de solution "soutenable" et juste à tous points de vue si elle ne porte pas sur ses tenants et aboutissants mondiaux. .

À

À Ressources

- Institut européen de recherche sur la politique de l'eau - IERPE
- Forum alternatif mondial de l'eau - FAME 2012

Sur la route de Marseille - 2

DU FME AU FAME

Du Forum Mondiale de l'Eau au Forum Alternatif de l'Eau

Jean-Claude OLIVA

président de la Coordination EAU Île-de-France

mars 2011

images du Forum social mondial de Dakar

Éric Faisse

À

Benedito Braga est un technocrate brésilien. D'ici peu, nous serons en mesure de dresser un portrait plus précis du personnage. Mais en attendant, il suffit de savoir qu'il est le président du comité international pour le 6^{ème} Forum mondial de l'eau - FME, qui aura lieu à Marseille en mars 2012, c'est-à-dire une sorte de faux-nez destiné à faire oublier que le président du Conseil Mondial de l'Eau - CME, qui organise le FME avec l'état français et la ville de Marseille, est Loïc Fauchon, président-directeur général de la Société des Eaux de Marseille, filiale de Veolia. Quel est l'objectif du FME selon Monsieur Braga ? "L'idée est de développer un pacte mondial de l'eau grâce à la participation de tous".

Le mouvement qui a fait bouger les lignes

Sans faire insulte à Monsieur Braga, on peut remarquer que d'autres ont eu cette idée (bien) avant lui : il y a treize ans, Riccardo Petrella publiait Le Manifeste de l'eau : pour un contrat mondial de l'eau (Éditions Labor, Bruxelles), ouvrage devenu une référence pour les alter-mondialistes dans le domaine de l'eau. Bien entendu, le Contrat mondial de l'eau se fonde sur "la reconnaissance de l'eau en tant que bien vital, patrimonial, commun mondial" Rien de semblable pour le Pacte de Monsieur Braga qui développe tout un jargon "d'objectifs cibles", de "solutions concrètes" et de "recommandations nécessaires" (ou l'inverse) sans en indiquer le sens. À ces réserves près, on voit Monsieur Braga bien inspiré. Mais il n'est pas le seul. Loïc Fauchon, maître du monde de l'eau - "MME", lui-même, se prononce "pour la création d'un parlement (mondial) de l'eau" ! - voir à ce sujet : Intergrup Water issue 01 décembre 2010

Une action prioritaire du Manifeste de l'eau était "la mise en place d'un réseau des Parlements pour l'eau, bien commun mondial" devant déboucher sur "la mise en place, le plus vite possible, d'un Parlement mondial de l'eau". Le Manifeste évoque aussi "la création d'assemblées parlementaires à l'échelle des bassins interétatiques" mais Monsieur Fauchon MME, n'a pas encore lu ces pages-là. Ou alors cette idée ne provoque pas la franche adhésion de l'alliance des états et des multinationales au sein du CME ? Toujours est-il que la reprise, au moins formelle, des idées des contestataires de la marchandisation de l'eau est un signe de plus de la défaite des promoteurs de cette même marchandisation sur le terrain des idées et de la culture. Dans Le Monde du 26 octobre 2001, sous le titre "De l'eau pour tous, vite !" Gérard Mestrallet, alors président-directeur général d'Ondeo-Suez, livrait un impudent plaidoyer en faveur des partenariats publics privés, égrenant de Buenos Aires en Argentine à La Paz en Bolivie, en passant par Atlanta aux États-Unis, Manille aux Philippines, Casablanca au Maroc, des contrats... perdus depuis par Suez ou fortement contestés et en sursis ! - voir à ce sujet : La vraie bataille de l'eau - lettre ouverte à pSEau novembre 2001

De l'eau a coulé sous les ponts en dix ans. Un boulevard est donc ouvert pour le Forum alternatif mondial de l'eau - FAME, qui se tiendra à Marseille du 10 au 18 mars 2012, c'est-à-dire avant, pendant et après le FME ? À certaines conditions toutefois...

La première condition est d'obtenir des financements publics. Car, si ceux-ci se déversent en abondance (au moins 30 millions d'euros) sur le FME, rien n'est encore certain pour le FAME. "Ce soutien serait de bonne tradition républicaine, comme il a été pratiqué notamment par le président de la République, Monsieur Chirac, lors du Forum social européen en région parisienne en 2003 et lors d'autres contre-sommets", rappellent les organisateurs dans un courrier adressé à Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, début décembre... La région PACA (où se dérouleront le FME et le FAME) a annoncé son soutien aux deux manifestations (dans des proportions de 1 à 10 en faveur du FME). D'autres collectivités territoriales peuvent suivre. Tout cela est à concrétiser très rapidement maintenant. En tout cas, dans les collectivités territoriales, il s'agit d'une bonne occasion pour la gauche, socialiste en particulier, de mettre en cohérence ses actes avec ses discours, ce qui n'est jamais évident dans le domaine de l'eau, on l'a vu encore récemment avec le retour de l'agglomération Est Ensemble dans le giron du SEDIF-Veolia par le vote des élus du PS, de la droite et d'une minorité des élus du PCF - voir à ce sujet Coordination EAU Île-de-France

A comme alternative

La deuxième condition pour la réussite du FAME est de ne pas en rester aux discours généraux et généraux sur "l'eau c'est la vie", "l'eau n'est pas une marchandise", etc., devenus majoritaires dans l'opinion publique. À présent, il s'agit d'aller plus loin dans l'élaboration commune de contenus alternatifs et d'un discours de l'eau. Il ne s'agit pas de tout inventer mais d'aller chercher des analyses et des expériences qui existent déjà au sein des diverses associations, des experts et des élus. Et à partir de là, de construire ensemble des questions et des réponses nouvelles et pertinentes. Il faut voir, par exemple, comment le colloque sur "l'eau et la terre", prévu par la Coordination EAU Île-de-France début avril, la campagne pour un moratoire sur les gaz de schiste ou encore l'action climatique s'intègrent au FAME. Sur chacune de ces questions, s'élabore l'alternative qui est la raison d'être du FAME.

À la question économique du mode de gestion, public ou privé, doivent s'ajouter la question politique et démocratique et la question environnementale et sociale. Dans le domaine de l'eau, la concentration des pouvoirs dont le Syndicat des Eaux d'Île-de-France - SEDIF, offre un exemple caricatural avec un exécutif souvent réduit à son seul président, se retrouve, sous différentes formes, un peu partout dans le monde. Dans il y a loin de la coupe aux lèvres (conditions Charles Léopold Mayer), Moussa Diop met en évidence l'appropriation politique de la ressource par les chefs de villages et leur nomenclature dans la région de Saint-Louis du Sénégal. Autre enjeu au Nord comme au Sud, l'instrumentalisation politicienne dont l'eau fait l'objet lors des élections locales ; une question qui n'est pas théorique pour le FAME situé à la veille des élections présidentielles françaises ! Tout en accueillant les élus et en élaborant main dans la main avec les autorités locales des partenariats publics-publics, le FAME se doit de rendre la parole aux citoyens et aux associations et de faire respecter son autonomie.

Troisième condition, c'est de dépasser la situation actuelle où l'eau est une grande cause mais où ses militants, "les porteurs d'eau" pour reprendre la belle expression de la Fondation France Libertés, sont encore trop dispersés et trop faibles en terme d'organisation. Cela rejoint la première condition, à savoir les moyens dont disposera le FAME. Mais aussi la deuxième, si le FAME est capable de s'ouvrir aux questions démocratiques, environnementales et sociales, alors de nouvelles ONG y participeront et de nouvelles alliances seront possibles. Sur toutes ces questions, de premières réponses ont été apportées à l'occasion du FSM de Dakar. On en reparle bientôt.

À suivre

Sur la route de Marseille 3

En passant par Dakar, au Forum social mondial

À

À Ressources

- Coordination EAU Île-de-France

- Forum alternatif mondial de l'eau - FAME 2012

Â

Â

Jean-Claude OLIVA

prÃ©sident de la Coordination EAU ÃŽle-de-France

fÃ©vrier 2011

image extraite de l'exposition

"La dÃ©mocratie du fil de l'eau"

Â

Un Forum mondial de l'eau - FME, se tient tous les trois ans : le dernier Ã©tait Ã Istanbul en 2009, le prochain sera Ã Marseille en mars 2012. L'initiative en revient au Conseil Mondial de l'Eau qui regroupe multinationales et Ãtats les plus puissants. Son prÃ©sident est le FranÃ§ais LoÃc Fauchon, Ã prÃ©sident-directeur gÃ©nÃ©ral de la SociÃ©tÃ© des Eaux de Marseille, filiale de Veolia. CrÃ©Ã© en 1995, le Conseil Mondial de l'Eau se veut "la voix de l'eau", c'est-Ã-dire qu'il Ã©labore un discours de l'eau au niveau global. Que l'eau devienne un sujet politique majeur Ã l'Ã©chelle du monde est tout Ã fait souhaitable. L'Ã©cologie bÃ©nÃ©ficie, c'est que cette tÃ¢che devrait revenir Ã une institution internationale placÃ©e sous l'Ã©gide de des Nations unies, pas Ã un groupe privÃ©. C'est un peu comme si Ã la place du conseil de sÃ©curitÃ© de l'ONU, il y avait une assemblÃ©e de marchands d'armes et d'Ãtats, prÃ©sidÃ©e par Monsieur Dassault. De fait, cela dÃ©passe de trÃ¢s loin le lobbying "ordinaire" : la politique est privatisÃ©e ! Sous la houlette des entreprises, le Forum mondial de l'eau mobilise et influe sur les dÃ©cideurs politiques Ã tous les niveaux et se conclut par une dÃ©claration des ministres ou des chefs d'Ã©tat qui donne la feuille de route pour les prochaines annÃ©es. Les 20 000 participants attendus Ã Marseille seront pour l'essentiel des Ã©lus, des fonctionnaires et des dirigeants d'entreprises publiques !Ã

Mais tout cela ne coule pas comme un long fleuve tranquille. Il se pourrait que des turbulences surgissent en mars 2012 Ã Marseille ou mÃame avant. En juillet 2010 s'est produit un Ã©vÃ©nement majeur : Ã l'initiative de la Bolivie, l'AssemblÃ©e gÃ©nÃ©rale des Nations unies a reconnu le droit Ã l'eau potable et Ã l'assainissement. C'est la consÃ©cration historique du combat menÃ© depuis de nombreuses annÃ©es, par des associations, des citoyens et des Ã©lus, mais pas... par le Conseil mondial de l'eau ! Ã Istanbul, en 2009, une vingtaine de pays avaient publiÃ©, en marge du Forum mondial de l'eau, une dÃ©claration en faveur de la reconnaissance du droit Ã l'eau que le Forum n'avait pas retenue. Du coup, dans sa prÃ©paration,Ã le Forum mondial de l'eau est gÃ©nÃ©ral aux entournures et Ãvoque Ã peine cette question qui est pourtant essentielle dans la dÃ©finition d'une politique mondiale de l'eau. Et si le FME joue aux abonnÃ©s absents sur un point aussi crucial, sa crÃ©dibilitÃ© politique de "voix de l'eau" est sÃ©rieusement mise en doute ! D'autant que le droit Ã l'eau continue Ã

faire son chemin : une résolution a été adoptée par le Conseil des droits de l'Homme en octobre 2010 qui insiste sur la responsabilité des États. On pourrait imaginer que la principale manifestation internationale dans le domaine de l'eau célèbre cette reconnaissance historique et s'en serve pour impulser un nouvel élan mondial en faveur de l'accès à l'eau de tous. Ce n'est malheureusement pas la voie choisie pour le FME à Marseille. Il se présente comme "un forum des solutions", sous-entendu de terrain, par opposition aux grands discours. Ce qui, au passage, évite de faire un bilan des multiples déclarations et engagements pris par les cinq forums précédents qui n'ont pas apporté de remède, bien au contraire, à une crise mondiale de l'eau qui ne fait que s'aggraver. Et ses "solutions" sont étroitement conçues du point de vue des entreprises. Un exemple, une des douze priorités d'action est "harmoniser l'énergie et l'eau". En soi, ce sujet est d'actualité brûlante, que l'on songe à l'exploitation des gaz de schistes qui pollue massivement les nappes souterraines et contamine l'eau potable ou au rapprochement entre GDF et Suez d'une part, Veolia et EDF d'autre part, qui concentre dans les mêmes mains différents usages de l'eau et laisse perplexe sur les futurs arbitrages... Mais, vous n'y êtes pas, "harmoniser l'eau et l'énergie", signifie pour le FME un objectif final (certes louable) de... "réduire la consommation énergétique des services des eaux" ! C'est vraiment le petit bout de la lorgnette. Peut mieux faire...

Outre ce cap incertain, le FME va rencontrer des turbulences en approchant du port (de Marseille). Ainsi la Fondation France Libertés dénonce un conflit d'intérêts entre les fonctions de Loïc Fauchon, à la fois président du FME et P-Dg de la Société des Eaux de Marseille - SME, mettant en doute à travers le cas de Constantine, sa capacité "d'assumer la promotion de l'eau comme bien commun, tout en multipliant marchés et profits pour sa société". Et elle l'appelle par une pétition en ligne à démissionner ! C'est que la SEM apparaît dans ce dossier sous un jour peu flatteur, plus pressée de la promotion que de la mise à disposition de compétences. À titre personnel, Monsieur Fauchon, ancien maire de Trets, ancien bras droit de Gaston Defferre et de Robert Vigouroux, incarne la collusion entre le monde politique et celui des entreprises, si prégnante dans le domaine de l'eau (voir l'article de Marsactu). Tout ceci n'est pas forcément un gage de sérénité pour le FME, organisé à quelques mois d'élections municipales très disputées entre la droite et la gauche au sein de chaque formation et à quelques semaines... des élections présidentielles ! En 2007, on se souvient que Monsieur Proglio, alors P-Dg de Veolia, était au Fouquet's pour fêter l'élection du président Sarkozy. Mais le climat actuel n'est plus de telles démonstrations ! Enfin, il y a toutes les "affaires" marseillaises, en particulier le marché des déchets : la société Bronzo qui a défrayé la chronique est une filiale à 100 % de la SEM ! Ce qui fait dire à certains que tenir un Forum mondial de l'eau à Marseille, c'est comme tenir un Forum mondial des déchets à Naples ! Le Forum alternatif mondial de l'eau - FAME, est bien décidé à faire entendre à Marseille les voix de l'eau. .

À suivre

Sur la route de Marseille 2

À

À Ressources

- Forum alternatif mondial de l'eau - FAME 2012
- Coordination EAU Île-de-France
- Veolia et Loïc Fauchon en difficulté à Constantine : le business passerait-il avant le bien commun ? - France Libertés 13-01-2011
- Loïc Fauchon, Empereur des Eaux de Marseille : l'humaniste incompris ? - Julien Vinzent, Marsactu 17-06-2011

